

# MODIFICATION D'INSCRIPTION

trimestre



Hiver  Été  Automne

Année \_\_\_\_\_

BR-06  
(2009-03)

**Bureau du registraire**

Télé-université, Université du Québec à Montréal  
455, rue du Parvis, Québec (Québec) G1K 9H6  
CANADA

**Obligatoire** ▶ **1. Renseignements personnels**

Les règles régissant la modification d'inscription sont présentées au verso de ce formulaire. Veuillez les lire attentivement avant de remplir ce dernier.

Les sections grisées sont réservées à l'administration.

1.1 \_\_\_\_\_  
Nom Prénom

1.2 \_\_\_\_\_  
Date de naissance (AAAA MM JJ) Numéro d'assurance sociale (NAS)  Masculin  Féminin Sexe

1.3 \_\_\_\_\_  
Numéro d'étudiant Nom du programme d'étude N° du programme

1.4 \_\_\_\_\_  
Numéro Rue Appartement

1.5 \_\_\_\_\_  
Ville, village ou municipalité Code postal

1.6 \_\_\_\_\_  
Province Pays

1.7 \_\_\_\_\_  
Ind. rég. Téléphone au domicile Ind. rég. Téléphone au travail Poste

Inscrivez le sigle de chacun des cours que vous désirez abandonner.

**2. Abandon(s) avec ou sans remboursement**

2.1 Sigle du ou des cours Raison(s) de l'abandon Raison Code

A. \_\_\_\_\_

B. \_\_\_\_\_

C. \_\_\_\_\_

D. \_\_\_\_\_

E. \_\_\_\_\_

Inscrivez le sigle de chacun des cours que vous désirez ajouter.

**3. Ajout(s)**

3.1 Sigle du ou des cours

A. \_\_\_\_\_

B. \_\_\_\_\_

C. \_\_\_\_\_

D. \_\_\_\_\_

E. \_\_\_\_\_

Si vous demandez votre inscription au cours **ANG 4008, LIN 4002, LIN 4003, TRA 4020, TRA 4030 ou TRA 4040**, que vous possédez le niveau requis de connaissance de la langue anglaise et que vous désirez vous soustraire à l'obligation de passer le test de classement en anglais, veuillez apposer votre signature ci-dessous.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'étudiant Date

Cette section grisée est réservée à l'Unité d'enseignement et de recherche (UER).

3.2 \_\_\_\_\_  
Signature du responsable du programme Date

**Mode de paiement**

3.3  Carte de crédit  Chèque ou mandat-poste (à l'ordre de la Télé-université)

Cochez le mode de paiement et remplissez le formulaire Paiement par carte de crédit ci-dessous. Pour le calcul du paiement, consultez la section « Frais et remboursements » de l'Offre de cours qui s'applique à votre trimestre d'inscription.

La modification d'inscription doit être accompagnée de votre paiement ainsi que de tous les documents requis, s'il y a lieu.

4. \_\_\_\_\_  
Signature de l'étudiant Date

**5. Section réservée au Bureau du registraire**

\_\_\_\_\_  
Date B.R. Pièce justificative Organisme Montant \$ Remarque

La modification d'inscription est officielle lorsqu'elle est confirmée par écrit par le Bureau du registraire.

## PAIEMENT par carte de crédit

Pour acquitter les frais par carte de crédit, joignez ce coupon-réponse à votre demande de modification d'inscription et postez à : Bureau du registraire, Télé-université, Université du Québec à Montréal, 455, rue du Parvis, Québec (Québec) G1K 9H6, CANADA.

**Obligatoire** ▶

**1. Information sur la carte**  Visa  Mastercard

1.1 \_\_\_\_\_  
N° de carte (MM AAAA) Date d'expiration

1.2 \_\_\_\_\_  
Montant \$ Pour le paiement de

1.3 \_\_\_\_\_  
Signature du détenteur de la carte Date

**2. Identité de l'étudiant**

2.1 \_\_\_\_\_  
Nom Prénom

2.2 \_\_\_\_\_  
Adresse du domicile  
Numéro Rue Appartement

2.3 \_\_\_\_\_  
Ville, village ou municipalité Code postal

2.4 \_\_\_\_\_  
Province Pays

BR-03b  
(2009-11)



La modification d'inscription est l'acte par lequel un étudiant ou une étudiante ajoute ou abandonne un ou plusieurs cours à l'intérieur d'un même trimestre. **Elle doit être signifiée par écrit au Bureau du registraire sur le présent formulaire.**

A. L'*ajout* de cours doit se faire à l'intérieur de la période d'inscription d'un trimestre.

B. L'*abandon* de cours est traité selon les règles suivantes :

1. L'*abandon avec remboursement* signifie que l'étudiant se retire d'un cours auquel il est inscrit, et ce, dans les quinze (15) jours ouvrables *suivant la date officielle du début de son cours*. Ce cours n'apparaît pas sur le relevé de notes. L'étudiant conserve la documentation peu importe le cours auquel il est inscrit, et ce, contrairement à ce qui peut être indiqué dans le matériel de certains cours. Seuls les frais de scolarité, les frais liés aux services aux étudiants et les frais technologiques sont remboursables.

**Les frais liés au matériel didactique ne sont pas remboursables, contrairement à ce qui peut être indiqué dans le *Guide d'étude de certains cours*.**

2. L'*abandon sans remboursement* signifie que l'étudiant se retire d'un cours auquel il est inscrit après le quinzième (15<sup>e</sup>) jour ouvrable, mais avant le cinquantième (50<sup>e</sup>) jour ouvrable suivant la date officielle du début du cours. L'étudiant n'a pas droit au remboursement<sup>1</sup> et il conserve la documentation. La lettre X signifiant abandon autorisé apparaît sur son relevé de notes.

Passé ce délai d'abandon sans remboursement, la mention *E* ou *E/T* (échec) apparaît sur le relevé de notes.

3. Dans le cas d'un cours intensif, tout abandon avec remboursement<sup>1</sup> doit être signifié par écrit au **Bureau du registraire** avant la date officielle du début du cours. Après cette date, aucune demande d'abandon avec ou sans remboursement n'est acceptée, et la mention *E* ou *E/T* (échec) apparaît sur le relevé de notes.
4. Si un cours de 1 crédit n'est pas suivi de façon intensive, les règles d'abandon avec ou sans remboursement<sup>1</sup> s'appliquent. Cependant, l'abandon autorisé sera accordé avant le vingtième (20<sup>e</sup>) jour ouvrable au lieu du cinquantième (50<sup>e</sup>) jour suivant la date officielle du début du cours.
5. Si un cours de 2 crédits n'est pas suivi de façon intensive, les règles d'abandon avec ou sans remboursement<sup>1</sup> s'appliquent. Cependant, l'abandon autorisé sera accordé avant le vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour ouvrable au lieu du cinquantième (50<sup>e</sup>) jour suivant la date officielle du début du cours.

1. La date officielle de l'avis écrit de l'étudiant, qui sert à déterminer s'il y a abandon avec ou sans remboursement, est celle du tampon de la poste ou de la réception au Bureau du registraire.

